

STRIP-A-WAY

Détartrant liquide très puissant toutes surfaces



- Formule acide concentrée : élimine les dépôts calcaires les plus résistants.
- Polyvalent : détartrage de nombreuses surfaces.
- Utilisation régulière : efficacité maximale des machines à laver la vaisselle.

Strip-A-Way

Détartrant liquide très puissant toutes surfaces

Formule concentrée, détartrage facile :

Une eau dure entraîne une accumulation rapide de tartre à l'intérieur des machines et sur toutes surfaces. STRIP-A-WAY dissout instantanément les souillures minérales, les dépôts calcaires résiduels pour donner l'éclat d'origine.

Efficacité maximale des machines :

Le tartre accumulé dans les machines à laver réduit l'efficacité du rinçage et entraîne une perte d'énergie calorifique. L'utilisation régulière de STRIP-A-WAY garantit une efficacité maximale des machines.

MODE D'EMPLOI : DÉTARTRAGE MACHINE :

- 1) Arrêter l'aspirateur de buée et le doseur de détergent.
Fermer les vannes de vidange.
- 2) Remplir la machine d'eau au 3/4.
- 3) Ajouter une solution de STRIP-A-WAY de 10 à 30 g/l en fonction du niveau d'entartrage.
- 4) Faire fonctionner la machine. Le temps de traitement est fonction de l'entartrage.
- 5) Stopper la machine, vidanger.
- 6) Remplir la machine d'eau claire.
- 7) Remettre la machine en route, pour un rinçage parfait.

Détartrage des autres surfaces :

- 1) Prépare une solution de STRIP-A-WAY à 10 - 30 g/l en fonction du degré de souillures.
- 2) Faire tremper la vaisselle et ustensiles quelques instants.
- 3) Rincer à l'eau claire puis passer en machine.

Le responsable Ecolab est à votre disposition pour développer la meilleure utilisation de STRIP-A-WAY.

Pour vos commandes et interventions :

NUMERO VERT : 0800 03 30 02

FAX VERT : 0800 84 15 16

Propriétés spécifiques :

- pH à 1 % : 1,5 environ
- Densité : 1,150 - 1,190

Conditionnement :

- Bidons : 2 x 5 litres (Code 9034890)
- Bidons : 4 x 5 litres (Code 9021290)

Conditions de stockage :

Conserver à une température comprise entre -5 et 40°C.

Conformité :

STRIP-A-WAY est conforme au décret n°98-507 du 17-06-98 réglementant les produits, pour collectivités, destinés au nettoyage des matériaux et objets au contact des denrées alimentaires.
- Biodégradabilité supérieure à 90 %, selon le décret n° 87-1055 sur la biodégradabilité des agents de surface OECD 301 B .

Sécurité :

- Avant utilisation, lire attentivement les conseils de sécurité sur l'étiquette du produit.
- **Ne pas mélanger avec un produit chloré.**
- **Ne pas utiliser sur des métaux altérables, et le marbre.**

Fiche de données de sécurité disponible sur demande par consultation Minitel gratuite : Service DIESE au 08 36 05 00 99 ou sur le site www.diese-fds.com